

> MUNICIPALITE

REPONSE ECRITE

à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli intitulée « Végétalisation, biodiversité, dégrappage quel plan d'action ? »

Renens, le 28 novembre 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

En date du 8 octobre 2022, Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli a interpellé la Municipalité sur les zones où la commune peut intervenir pour végétaliser davantage la ville, y amener de la biodiversité et dégrapper des surfaces imperméables.

Dans son programme de législature 2021-2026, la Municipalité a envisagé une série de mesures pour contribuer à végétaliser encore davantage la ville et la rendre plus résiliente aux effets du dérèglement climatique en cours. Il est en effet indispensable de prendre des mesures supplémentaires aujourd'hui pour garantir la qualité de vie en ville, renforcer la biodiversité et la place de la nature à Renens. La Municipalité partage la volonté exprimée d'empoigner ce défi et intègre cette vision dans le futur Plan d'affectation communal et dans le Plan climat 1^{re} génération qui est en préparation.

Aux questions de l'interpellation, la Municipalité peut répondre comme suit :

- *Existe-il un plan indiquant l'ensemble des zones où la commune peut intervenir pour végétaliser, dégrapper ou autre ?*

Un tel plan nécessite la compilation d'un certain nombre d'informations. Sa constitution est en cours dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat communal.

- *Si non, compte-elle en créer un ? Pour quel délai, quelle ambition et quel budget ?*

Jusqu'à ce jour, le parti pris a consisté à intervenir au fil des opportunités, et au vu des nombreux chantiers en cours, ces dernières ne manquent pas. Certaines réalisations récentes en sont des exemples parfaits, comme le dégrappage complet du trottoir longeant l'École cantonale d'art de Lausanne ECAL sur l'avenue du 24-Janvier ou encore la création d'un micro-paysage au bout du chemin des Côtes, ainsi que la végétalisation de la cour à l'entrée du Centre technique communal. D'autres études de dégrappage sont à bout touchant, comme celui du trottoir de la rue du Léman, côté Ateliers de la Ville, ou celui d'une partie du parking du Censuy.

Par ailleurs, le Plan Climat vise deux objectifs: la réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation du territoire aux effets des changements climatiques. La reperméabilisation des sols, la végétalisation de la ville et l'amélioration de la biodiversité sur notre territoire sont des axes de travail majeurs du Plan Climat. Celui-ci sera déposé au Conseil communal à la fin de l'hiver 2022/2023. Plusieurs chapitres y seront consacrés, ainsi que leurs déclinaisons en diverses mesures et actions.

./.

Comme mentionné ci-dessus, un plan d'intervention n'est pas constitué à ce jour, mais la plupart des pièces constitutives de ce plan le sont déjà:

- carte des îlots de chaleur;
- carte du potentiel de désimperméabilisation des sols, croisant les informations sur la pente du terrain, l'épaisseur de sous-sol entre la surface et la nappe phréatique, l'épaisseur de sous-sol entre la surface et la molasse, la nature géologique du sous-sol et la perméabilité des sols;
- carte montrant les surfaces qui présentent un potentiel pour valoriser / développer la biodiversité (végétale et animale);
- carte montrant les surfaces où axer en priorité la mise en place de mesures pour développer la biodiversité (végétale et animale).

Passer de ces cartes à un plan d'intervention nécessite de les croiser avec les recensements des différents réseaux présents en sous-sol (eau potable, eaux usées, gaz, électricité, etc.). Une végétation ne peut en effet s'intensifier que si les racines peuvent se développer correctement. Cela nécessite aussi des réflexions sur les usages et les publics-cibles de ces zones, mais aussi sur les propriétaires des parcelles concernées, si celles-ci sont des terrains privés.

Le financement d'une partie des actions du Plan Climat se fera par voie budgétaire dans les dicastères Urbanisme, sous le compte « Aménagement urbain », et Gestion urbaine-Développement durable, sous le compte « Aménagement et entretien des espaces verts ». Pour les montants plus conséquents, les actions feront l'objet de préavis dédiés.

Au vu des effets du dérèglement climatique largement observés sur notre territoire cette année et au vu des périodes de sécheresse de plus en plus longues et des températures de plus en plus élevées annoncées, la Municipalité mesure pleinement l'importance que revêt la diminution des îlots de chaleur grâce, entre autres, à la plantation de nombreux arbres majeurs et à la perméabilisation des sols.

A ce sujet, on soulignera ici la plantation des 60 premiers arbres majeurs du préavis « Augmentation de la canopée à Renens ».

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli intitulée « Végétalisation, biodiversité, dégrappage quel plan d'action ? ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Jean-François Clément

Le Secrétaire municipal



Michel Veyre

